

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24/01/2017	Délibération n° 2017/04 – p1/2
Objet : Retrait du groupement de commandes pour les services et fourniture en matière de Systèmes d'Information Géographique	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. – intérêt communautaire	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 23
Procurations : 2

L'an deux mille dix sept,
le vingt quatre janvier à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Georgette REGNAULT, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI (arrivé à 20h40), Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Georgette REGNAULT.
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Francis SELLAM, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Carole DRAI, Isabelle LAFON.

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Par délibération 2012/002 du 1^{er} février 2012, le syndicat mixte avait approuvé l'acte constitutif du groupement de commande pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique du SIPPAREC.

Or il s'avère que les adhérents du syndicat ne bénéficient d'aucune condition particulière du fait de cette adhésion. Après avoir réglé deux années de cotisation représentant 19.637,97 €, le syndicat a pu négocier la suspension de sa cotisation à partir de 2014. Cependant, la sincérité budgétaire oblige à la prévoir alors qu'aucun projet concernant ces services et fourniture en matière de systèmes d'information géographique n'est envisagé à court ou moyen terme.

Conformément à l'article 6 de l'acte constitutif, INFOCOM'94 peut se désengager à tout moment en prenant une délibération de retrait.

Il est proposé au comité de se retirer de ce groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'acte constitutif du groupement de commande pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique du SIPPAREC,

Vu la délibération 2012/002 du 1^{er} février 2012 d'adhésion au groupement de commandes pour les services et fourniture en matière de Systèmes d'Information Géographique,

Vu le budget de l'exercice 2016,

Séance du 24/01/2017	Délibération n° 2017/04 – p2/2
Objet : : Retrait du groupement de commandes pour les services et fourniture en matière de Système d'information Géographique	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. – intérêt communautaire	

Considérant que les prestations accessibles par le groupement de commande pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Informations Géographiques sont sans objet dans l'état actuel des projets du syndicat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : est approuvé le retrait d'INFOCOM'94 du groupement de commande pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique du SIPPPEC.

Article 2 : dit que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 24 janvier 2017



Le Président
Alain GUETROT